

Instructions relatives à l'examen

Agent(e) de propreté CFC

01.12.2013

1. Consignes et informations d'ordre général

Bases légales

- a. Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPPr) et l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)
- b. Ordonnance sur la formation professionnelle initiale des agent(e)s de propreté CFC (orfo)
- c. Plan de formation des agent(e)s de propreté CFC
- d. Droit cantonal

Validité

Le présent guide a la même validité pour toutes les régions linguistiques de Suisse. Il est publié par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité.

But de la procédure de qualification

La procédure de qualification doit établir si la personne en formation a acquis les compétences opérationnelles listées aux articles 4 à 6 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

Organes

Allpura est l'Organisation du monde du travail (OrTra) mandatée par la Confédération pour former les agent(e)s de propreté CFC. L'élaboration des sujets d'examen est confiée aux organisations régionales d'examen. Celles-ci veillent, en collaboration avec le canton concerné, à ce que les examens soient réalisés conformément aux prescriptions.

Admission

L'admission est réglementée à l'art. 17 de l'OrFo

Absence non excusée

Les autorités cantonales adoptent des mesures lorsque la procédure de qualification ou des parties de celle-ci ne sont pas réalisées.

Maladie / Accident

En cas de maladie ou d'accident, il est nécessaire d'en informer immédiatement l'autorité d'examen du canton concerné et de présenter un certificat médical correspondant.

Accès aux sessions d'examens

Les examens ne sont pas publics. Seules les personnes qui ont obtenu une autorisation de l'autorité cantonale d'examen y ont accès.

Convocation

Les personnes admises à la procédure de qualification reçoivent environ quatre semaines avant l'examen final TPP¹ et CP² une convocation écrite à l'examen contenant les dates et le genre des examens.

Tricherie / Infractions

Les tricheries et/ou infractions seront rapportées immédiatement à l'instance responsable de l'examen au sein du canton organisateur. Cette dernière décide de la suite de la procédure.

Pièce d'identité

Pour chaque examen et chaque module de celui-ci, le/la candidat(e) doit avoir sur lui/elle une pièce d'identité officielle avec photo.

2. Objet, contenu et déroulement de la procédure de qualification¹

L'objet de la procédure de qualification est décrit à l'art. 18, son étendue et son organisation sont décrites à l'art. 19 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agent(e) de propreté CFC. Le plan de formation d'agent(e) de propreté CFC, chapitre D «Procédure de qualification», contient les détails y relatifs. Le déroulement des différents domaines de qualification est décrit ci-dessous.

Domaine de qualification 1 «Travail pratique» (TPP)

Dans le travail pratique, les participants se voient attribuer un domaine de travail et confier une mission (la mission est confiée verbalement, puis remise par écrit), les machines, appareils et produits de nettoyage et d'entretien nécessaires à l'accomplissement de la mission étant mis à leur disposition

La position 1.1 / Nettoyage, entretien, maintenance est examinée dans des sous-postes³.

Dans les sous-postes, les thèmes conformément à l'annexe⁴ peuvent être examinés.

La position 1.2 / Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, hygiène est examinée dans des sous-postes⁴. Dans les sous-postes, les thèmes de l'annexe⁵ peuvent être examinés. L'exécution de la mission pour cette position ainsi que sa notation se déroulent en même temps que les travaux de la position 1.1.

Les examens TPP durent au total 16 heures.

Processus de travail, bases et ressources

Les descriptions de travaux CFC «Allpura» servent de base à l'évaluation et au contrôle de l'exécution correcte des travaux pratiques⁶. Pendant toute la durée du travail pratique, le

¹Travail pratique prescrit

² Connaissances professionnelles

³ Annexe 1 Concept d'évaluation et de notation

⁴ Annexe 1 Concept d'évaluation et de notation

⁵ Annexe 2 Sujets d'examen TPP

⁶ Disponible sur www.allpura.ch

dossier de formation et les documents des cours interentreprises peuvent être utilisés comme ressources.

Domaine de qualification 2 «Connaissances professionnelles» (CP)

Position 2.1 Écrit

Les examens écrits sont réalisés par canton d'examen de façon centrale et, également par canton d'examen, au même moment pour tous les participants. Le lieu, la date et l'heure sont communiqués dans la convocation à l'examen. L'examen est divisé en trois sous-postes:

2.1.01 Produits de nettoyage et d'entretien (45 minutes)

2.1.02 Machines et appareils (60 minutes)

2.1.03 Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, hygiène (30 minutes)

Position 2.2 Oral

Les examens oraux sont réalisés de façon centrale et conformément à un plan d'examen personnel. Le lieu, la date et l'heure sont communiqués dans la convocation à l'examen. L'examen dure 30 minutes et porte sur les trois sous-postes suivants: 2.2.01 Analyse de la mission et planification du travail, 2.2.02 Matériaux / Méthodes de nettoyage 2.2.03 Systèmes de nettoyage.

Bases et ressources

La base de l'évaluation des examens écrits et oraux sont les classeurs conformément à l'annexe^{III}.

3. Notation et résultats d'examen

Les conditions de réussite à l'examen, le calcul et la pondération des notes sont régis par l'art. 20 OrFo ainsi que par le concept d'évaluation et de notation⁷.

Berne, le 30 novembre 2013

**Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité CSDPQ
Agent(e) de propreté CFC / Agent(e) de propreté CFC**

Willi Stähli
Président

Roger Bonvin
Vice-président

^I Annexe 1 Concept d'évaluation et de notation

^{II} Annexe 2 Sujets d'examen TPP

^{III} Annexe 3 Matière scolaire

⁷ Annexe 1 Concept d'évaluation et de notation

Concept d'évaluation et de notation

DQ ¹	POSITION ²	SP ³	Durée	Spécification ⁴	NSP ⁵	Coef. ⁶	Pos. Note ⁷	Coef.	DQ Note ⁸	Coef.	NF ⁹			
1. Travail pratique (TP)	1.1	Nettoyage Entretien Préservation	16 heures	Sélection des sujets annuels du plan de formation	a1.01	1	a1	3	a	4				
					a1.02	1								
					a1.03	1								
					a1.04	1								
					a1.05	1								
					a1.06	1								
					a1.07	1								
					a1.08	1								
					a1.09	1								
					a1.10	1								
					a1.11	1								
					a1.12	1								
	1.2	Sécurité du travail, protection de la santé, protection de l'environnement et hygiène	1.2.01	45'		a2.01	1	a2 ¹⁰	1					
1.2.02			a2.02			1								
2. Connaissances professionnelles CP	2.1	Epreuve écrite	45'	Produits de nettoyage et d'entretien	b1.01	1	b1	1	b	2				
					2.1.02	60'						Machines et appareils	b1.02	1
					2.1.03	30'						Sécurité du travail, protection de la santé, protection de l'environnement et hygiène	b1.03	1
	2.2	Epreuve orale	45'	Analyse de la mission et planification du travail	b2.01	1	b2	1						
					2.2.02	Matériaux, méthodes de nettoyage						b2.02	1	
					2.2.03	Systèmes de nettoyage						b2.03	1	
3.CG									c	2				
4. NE	4.1	Note d'expérience Enseignement professionnel						d1	1	d	2			
	4.2	Note d'expérience Cours interentreprise	Clnt. I			d2.1	1	d2	1					
			Clnt. IIA			d2.2	1							
			Clnt. IIB			d2.3	1							

¹ DQ = Domaine de qualification

² Conformément au plan de formation

³ SP=Sous-position

⁴ Conformément au plan de formation

⁵ Note de sous-position / demie et entière

⁶ Coefficient

⁷ NSP= Note de sous-position / demie et entière

⁸ Note du domaine de qualification / Décimale

⁹ Note finale / Décimale

¹⁰ Les positions 1.2.01 et 1.2.02 feront l'objet d'un examen commun avec les positions 1.1.01-12 mais de notes à part a2.01 et a2.02.

Sujets d'examen TPP¹

1. Appareils d'essuyage humide
2. Nettoyeurs à vapeur, systèmes de dosage
3. Nettoyage des vitres
4. Nettoyage extérieur / Premiers soins
5. Nettoyage des sanitaires
6. Entretien des revêtements textiles
7. Nettoyage du mobilier, des enduits, peintures et installations techniques
8. Machines monobrosse
9. Nettoyage intermédiaire et approfondi des sanitaires
10. Nettoyage approfondi et revêtement
11. Nettoyage par pulvérisation
12. Extraction par aspersion
13. Cristallisation par pulvérisation de la pierre artificielle
14. Plate-forme élévatrice et échafaudage
15. Façades métalliques organiques et anorganiques
16. Nettoyage des façades en pierre
17. Huilage, cirage, vitrification
18. Rénovation des films protecteurs, brossage à sec
19. Revêtements en pierre
20. Cristallisation mouillée
21. Surveillance et infestation de rongeurs
22. Désinfection / Hygiène
23. Nettoyage intermédiaire des tapis
24. Contrôle, exécution de la mission

¹ Selon le programme d'études standard

Matière scolaire

1. Cours de base ChemG
2. Dossier SUVA
3. Technique de nettoyage Chapitres 1-15
4. Technique de nettoyage des façades Chapitres 1-15
5. Désinfection
6. Connaissances de base sur les animaux nuisibles et mesures